

POSTULAT N° 63 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 FEVRIER 2014

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne lecture du rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 63 de Mme M. Flores et de 22 cosignataires lui demandant l'installation de fenêtres isolantes dans la salle du Conseil général.

Réponse du Conseil communal

Depuis 2011, des montants sont régulièrement inscrits dans les budgets d'investissement, dans le but d'assainir les bâtiments communaux. Ces montants ont été engagés sur les bâtiments scolaires ces années passées, la situation des écoles concernées étant véritablement problématique. Il s'agissait donc de réagir à des impératifs urgents et prioritaires.

Concernant la salle du Conseil général, le Conseil communal partage l'objectif des postulants et a prévu d'y installer des fenêtres isolantes en 2014. Un montant de 35'000 francs figure à cet effet dans la rubrique budgétaire 611.314.00: 'Entretien par des tiers'."